

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2020 à 18 H 30**  
**à l'Espace Cours**

**ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**des Conseils Municipaux des 11 Juin, 4 Juillet et 10 Juillet 2020**

**1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

**En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, et du 4 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :**

**⇒ A l'Etablissement de tarifs (alinéa 2°) :**

- Fixant les différents tarifs dans le cadre du Café éphémère pour les mois de juillet et août au Musée de l'Image.

**⇒ A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4) :**

- Avec la Société HENRY, pour la fourniture de corbeilles à déchets.
- Avec la Société CONSILIUM, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réfection de murs de soutènement et de quais.
- Avec la Société RAY, pour des travaux de mise à niveau, remplacement ou création d'hydrants dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).
- Avec les Sociétés Emmanuel LEPAGE - Pépinières TISSERANT et Pépinières CHOMBART pour la fourniture de plantes vivaces pour la création d'aménagements pérennes.
- Avec la Société EIFFAGE, pour un avenant au marché pour les travaux d'aménagement de voirie et paysager, Rue de Laufromont.
- Avec la Société TECHNI CONSEIL, pour un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs, Rue des Soupirs.
- Avec les Sociétés MAZUCCO, Menuiserie VAXELAIRE, Menuiserie JOLY, GALLOIS, BRICE MARCEL Energies, BATY ELEC, EUROP REVÊTEMENTS, JOLY & Fils, et Francis BEGARD, pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire d'Ambrail.
- Avec l'entreprise CHARDOT, pour une prestation de bornage des espaces publics situés sur l'emprise de l'ancienne usine Bragard.
- Avec la Société RAY, pour un avenant au marché pour des travaux sur les réseaux eau et assainissement, Rue de la Quarante Semaine.

- Avec la Société GK PROFESSIONAL, pour un avenant aux marchés pour la fourniture d'uniformes et accessoires pour la Police Municipale.
  - Avec le Bureau IRIS Conseil, pour la réalisation d'une étude sur la circulation et le stationnement dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain Bitola/Champbeauvert.
  - Avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, au titre de sa compétence centrale d'achat, dans le cadre des marchés formalisés suivants :
    - o Avec la Société IMMERGIS, pour des relevés du patrimoine routier et auscultation de voirie.
    - o Avec la Société APAVE, pour des missions de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour des travaux effectués en centre-ville.
  - Avec la Société DB SERVICES, pour les travaux de rénovation de la toiture des tennis couverts, Rue du Haut des Étages.
  - Avec la Communauté d'Agglomération, pour une prestation de service pour l'entretien des locaux Imagine sis 1, Rue des Noires Halles.
  - Avec la Société FINANCE ACTIVE, pour un avenant au contrat du logiciel pour la gestion de la dette.
- 
- Avec la Société AGELID, pour la maintenance du logiciel LOGIPOL pour la gestion des procès-verbaux électroniques.
  - Avec la Société INEO INFRACOM, pour un avenant au marché pour la fourniture de caméras, permettant l'ajout de prix unitaires sur les bordereaux, sans conséquence financière sur le marché.

**⇒ A l'Établissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5) :**

- Au profit de Monsieur Anthony RICHARD, pour la mise à disposition d'un appartement de type F1 sis 16, Rue des Minimes.
- Au profit de l'association PIGMENT, pour la mise à disposition d'un local sis 1, Place des Vosges, du 17 juillet au 31 août 2020.
- Au profit de l'Association "La Tribu XYZ", pour la mise à disposition de locaux sis 15, Rue du Maréchal Lyautey.
- Au profit de Monsieur Frédéric BOSCHART, pour la mise à disposition d'un appartement de type F1 sis 1, Rue Charles Renel.

⇒ **Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :**

- Avec la SCP SYNERGIE Avocats – Cabinet BABEL et Associés, dans le cadre de sa mission de conseil auprès de la Ville d'Épinal et relative à la procédure en cours avec l'Imagerie d'Épinal.
- Avec les Sociétés AUTO EXPERTISE CONSEIL et ALLEX, pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'enlèvements de véhicules en stationnement gênant.

⇒ **À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15°) :**

- Pour l'acquisition d'un local commercial situé sur la parcelle cadastrée AZ 341 sis 6, Place d'Avrinsart.

⇒ **À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

- Au titre de la Contractualisation avec le Conseil Départemental des Vosges :
  - Pour la réhabilitation du Clos du Château en Maison des Compétences.
  - Pour la première phase (acquisition et maîtrise d'œuvre) en vue de la création d'un service d'archives municipales et intercommunales sur le site « Bragard ».
  - Pour la réhabilitation de la toiture et la mise en place d'un nouvel éclairage des tennis couverts et découverts, Rue du Haut des Étages.
- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19, pour l'octroi d'une aide liée aux avenants en plus-value.
- Au titre du Guide des Aides Départementales avec le Conseil Départemental des Vosges, pour des travaux sur l'éclairage public.

## **2 – DIRECTION GÉNÉRALE**

### **2.1 – CRÉATION ET FORMATION DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES**

Il est proposé au Conseil Municipal la création de commissions extra-municipales et la désignation de ses membres.

#### **2.1.1 – Commission Culture**

#### **2.1.2 – Commission Accessibilité**

### **2.2 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un membre du Conseil Municipal appelé à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

## **2.3 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES ORGANISMES ASSOCIATIFS LOCAUX**

**2.3.1** – Régie des Quartiers d'Épinal

**2.3.2.1** – Association Images Plus (membres de l'Assemblée Générale)

**2.3.2.2** – Association Images Plus (membres du Conseil d'Administration)

**2.3.3** – Association Seine Moselle Rhône

**2.3.4** – Association ATMO Grand Est

**2.3.5** – Association des propriétaires et exploitants d'espaces d'eau vive

**2.3.6** – Association de Gestion de l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance de Lorraine

**2.3.7** – Association AMORCE

**2.3.8** – Association pour la sauvegarde du Site de Virine

**2.3.9** – Fédération Nationale des Communes Forestières

**2.3.10** – Association CRITT Bois

## **2.4 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS OU ORGANISMES PUBLICS**

**2.4.1** – Institut Universitaire de Technologie

**2.4.2** – Commission de Discipline et de Recours

**2.4.3** – Agence d'Urbanisme SCALEN

**2.4.4** – SPL X-DEMAT

**2.4.5** – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

### **2/5 – Mise à jour du règlement de la Vidéoprotection**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la mise à jour nécessaire du fait du nouveau mandat, du règlement relatif à la vidéoprotection, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

### **2/6 – Convention tripartite avec PROCIVIS et l'ANAH**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention tripartite avec PROCIVIS et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) relative au préfinancement des aides aux travaux en copropriétés fragiles ou en difficultés, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

## **2/7 – ZAC de Courcy**

### **2/7.1 – Compte Rendu Annuel à la Collectivité**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC de Courcy établi par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, concessionnaire de la zone, pour l'année 2019 et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

### **2/7.2 – Avenant à la concession d'aménagement**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 8 à la concession d'aménagement de la ZAC de Courcy avec la Société d'Équipement du Bassin Lorrain portant sur la prorogation de la durée de la concession afin de réaliser les dernières cessions de terrains et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout document afférent à ce dossier.

## **3 – AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **3/1 – Budget Supplémentaire 2020**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le Budget Supplémentaire 2020 consistant en l'ajustement des crédits, l'intégration d'opérations nouvelles sur les différents budgets de la Ville et la prise en compte du Compte Administratif 2019.

### **3/2 – Extinctions de créances**

Le Conseil Municipal est appelé à admettre, suite aux différents états établis par le Trésor Public, des créances définitivement éteintes du fait de situations de surendettement de personnes physiques et de liquidations concernant des personnes morales, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **3/3 – Admissions en non-valeur**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'admission en non-valeur sur des restes à recouvrer qui seront définitivement non-encaissés, après épuisement de tous les recours possibles de la Trésorerie Municipale, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **3/4 – Versement de subventions d'accompagnement**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions d'accompagnement pour la sous-location de salles au Centre des Congrès, dans le cadre des journées de location réservées par la Ville, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **3/5 – Garantie d'emprunts à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal**

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer la garantie d'emprunts de la Ville d'Épinal au profit de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal au titre de la renégociation de 44 contrats de prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

## **4 – AFFAIRES TECHNIQUES**

### **4/1 – Convention de prestation avec le District des Vosges de Football**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention pour la réalisation par la Ville d'Épinal de travaux d'aménagement d'une allée conforme aux normes PMR avec le District des Vosges de Football, avec une facturation des coûts supportés par la Ville du fait des travaux, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

### **4/2 – Conventions de prestations avec le Conseil Départemental des Vosges pour l'aménagement paysager des giratoires R.D. 420 et R.D. 11**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les conventions de prestations avec le Conseil Départemental des Vosges relatives aux aménagements paysagers de l'îlot central du giratoire de la R.D. 420, sis Route de Saint-Dié, et de l'îlot central du giratoire de la R.D. 11 sis Route de Gérardmer, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tout document afférent à ce dossier.

### **4/3 – Avenant au marché pour la fourniture de services Internet et réseaux**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 1 au marché pour la fourniture de services Internet et réseaux avec le groupement COMPLÉTEL/SFR/SFR BUSINESS Solutions, concernant la révision des prix pour la mise à disposition de fibres, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout acte afférent à ce dossier.

### **4/4 – Marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 8 relatif au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux avec ENGIE COFELY, portant sur une plus-value relative à l'actualisation des prestations, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout acte afférent à ce dossier.

### **4/5 – Résiliation du marché pour la pose de revêtements de sol du Gymnase Claude Gellée**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la transaction amiable pour la résiliation du marché pour la pose de revêtements de sol du gymnase Claude Gellée avec la Société ART DAN, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

### **4/6 – Attribution des marchés pour la fourniture de services Internet et services hébergés**

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés relatifs à la fourniture de services Internet et services hébergés.

## **5 – AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **5/1 – Vœu d’interdiction de captivité et d’exploitation des animaux sauvages dans les cirques**

Le Conseil Municipal est appelé à émettre le vœu d’interdire la captivité et l’exploitation des animaux sauvages dans les cirques et autres spectacles itinérants impliquant des animaux sauvages sur le territoire de la commune, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **5/2 – Convention de partenariat avec le Comité d’animation des industriels forains**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat avec le Comité d’animation des industriels forains pour le versement d’une contribution de la part du Comité pour financer une partie des dispositifs sanitaires qui seront mis en place pendant la Fête foraine qui se déroulera du 26 septembre au 18 octobre 2020 sur le Champ de Mars, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **5/3 – Acquisition d’une emprise située partie sud de l’île « Bragard »**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’acquisition d’une emprise issue de la parcelle cadastrée AM 747 correspondant à la partie sud de l’île dite « Bragard » d’une superficie de 5.900 m<sup>2</sup> appartenant à la Société HYDROEPINAL, dans le cadre de la valorisation des berges de la Moselle, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **5/4 – Acquisition d’une parcelle Rue Monseigneur Evrard**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’acquisition d’une parcelle cadastrée AY 724 située Rue Monseigneur Evrard appartenant aux Consorts SIBILLE, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **5/5 – Cessions d’emprises**

#### **5/5.1 – ZAC de Laufromont – Agrément pour la cession de lots**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’agrément de la Ville pour la cession, par la SOLOREM, concessionnaire de la ZAC, de 17 lots à bâtir correspondant à la dernière tranche de la nouvelle phase d’aménagement du secteur III de la ZAC de Laufromont, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

#### **5/5.2 – Cession d’une emprise sise « Vallon d’Olima »**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de deux emprises issues de la parcelle cadastrée AE 172 située lieu-dit « Vallon d’Olima », au profit de Monsieur et Madame BIGENHO-POËT et Monsieur et Madame JACQUOT, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

#### **5/5.3 – Cession d’une emprise sise Rue des Tulipes**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession d’une emprise issue de la parcelle cadastrée AY 416 située 14, Rue des Tulipes, au profit des propriétaires de la parcelle attenante, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **5/5.4 – Cession de parcelles sises Rue Jules Méline**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification de la délibération du 6 octobre 2016 relative à la cession d'une emprise foncière située Rue Jules Méline provenant des parcelles cadastrées AN 36, 584, 661, 680, 683 et 684 correspondant au site de l'ancienne station d'épuration de La Vierge au profit de la Société « Les Constructeurs du Bois », et ce sans incidence financière sur la cession, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

## **5/6 – Conventions de constitution de servitudes de réseaux**

### **5/6.1 – Servitude de réseaux avec ENEDIS**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de constitution d'une servitude de réseaux sur la parcelle cadastrée BD 88 située à l'intersection de la Rue André Vitu et du Chemin des Coyolots au profit d'ENEDIS, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

### **5/6.2 – Servitude de réseaux avec ÉPINAL ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de constitution d'une servitude de réseaux pour le passage d'une canalisation dédiée au chauffage urbain sur les parcelles cadastrées AK 224, 227, 555 et 556 sises 21-23, Avenue Gambetta au profit de la Société Épinal Énergie & Environnement, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

## **6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE**

### **6/1 – Versement de subventions exceptionnelles aux associations sportives spinaliennes**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations sportives spinaliennes suivantes :

- Galaxy Gym, pour un montant de 1.000 €
- Stade Athlétique Spinalien Football, pour un montant de 1.250 €
- Rugby Athlétique Golbey-Épinal, pour un montant de 1.250 €
- L'Athlé Vosges Pays d'Épinal, pour un montant de 6.000 €
- Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, pour un montant de 10.000 €



## **6/2 – Conventions avec la Communauté d’Agglomération d’Épinal**

### **6/2.1 – Convention pour la mise à disposition d’équipements sportifs**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention cadre avec la Communauté d’Agglomération d’Épinal, relative à la mise à disposition d’équipements sportifs au profit des associations de la Ville d’Épinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

### **6/2.2 – Avenant à la convention de partenariat pour l’accès aux équipements et services sportifs et culturels**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’avenant n° 7 à la convention de partenariat, permettant aux habitants de la Communauté d’Agglomération d’Épinal de bénéficier de tarifs réduits pour l’accès à différents équipements et services sportifs et culturels de la Ville d’Épinal, fixant les conditions de la participation financière de la Communauté d’Agglomération d’Épinal pour l’année 2020, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’avenant correspondant et tout document afférent à ce dossier.

## **7 – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **7/1 – Versement de subventions exceptionnelles aux coopératives scolaires**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions aux coopératives scolaires suivantes :

- Ecole maternelle du Champbeauvert, dans le cadre du projet « je vais bien dans mon école – connaître ses émotions, un atout pour la vie », pour un montant de 600 €.
- Ecole élémentaire de la Loge Blanche, dans le cadre du projet « Chorale et Histoire de France », pour un montant de 1.800 €.

### **7/2 – Convention constitutive pour l’implantation d’une Unité d’Enseignement Élémentaire**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention constitutive d’implantation d’une Unité d’Enseignement Élémentaire destinée à l’accueil d’enfants relevant de troubles autistiques ou de troubles envahissants du développement avec l’Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l’Enfance, de l’Adolescence et des Adultes (AVSEA), l’Education Nationale et l’Agence Régionale de Santé, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout acte afférent à ce dossier.

## **8 – ANIMATION ET PROMOTION**

### **8/1 – Versement de subvention**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention d'un montant de 5.000 € au profit de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges, dans le cadre de l'organisation du Festival des Métiers et de l'Oriental qui s'est déroulé du 28 février au 2 mars 2020.

### **8/2 – Versement de subvention**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention d'accompagnement pour la location de salle ou de matériels à l'Espace Cours au profit de l'Association « Grand Angle » d'un montant de 923 €, dans le cadre de l'organisation de la première édition du Festival « Fenêtres sur Cours » consacré à la photographie, qui s'est déroulé du 12 au 13 septembre 2020.

### **8/3 – Versement de subvention**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention d'accompagnement pour la location de salle ou de matériels au Centre des Congrès au profit du District des Vosges de Football d'un montant de 750 €, dans le cadre de l'organisation leur Assemblée Générale électorale qui s'est déroulés le 25 septembre 2020.

## **9 – AFFAIRES CULTURELLES**

### **9/1 – Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une souscription pour la rénovation de l'ex-conciergerie de l'Imagerie Pellerin et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions pour ce projet, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

### **9/2 – Demande de subventions au titre des actions culturelles**

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions au titre de l'action culturelle municipale pour les manifestations suivantes :

- Festival « Les Imaginales »
- La Fête des Images
- Le Chemin des Images
- Les expositions présentées au sein du Musée de l'Image
- Festival « Rues et Cies »
- Festival « Épinal Bouge l'Été »
- Festival « Les Larmes du Rire »

### **9/3 – Village et marché de Saint-Nicolas 2020**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'organisation du « Village et marché de Saint-Nicolas » qui se déroulera du 28 novembre 2020 au 3 janvier 2021, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention ou partenariat dans le cadre de cette manifestation, et à signer tout document afférent à ce dossier.

## **9/4 – Conventions de partenariat dans le cadre du Festival « Les Larmes du Rire »**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les conventions de partenariat avec les Sociétés MSI, SOGEPAR et CSE, dans le cadre du Festival « Les Larmes du Rire » qui se déroulera du 2 au 13 octobre 2020, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tout acte afférent à ce dossier.

## **10 – PERSONNEL**

### **10/1 – Avenant n° 1 au marché pour la protection sociale complémentaire de prévoyance des agents**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 1 au contrat de participation à la protection sociale complémentaire couvrant le risque « Prévoyance » des agents avec le Groupement Harmonie Mutuelle / Mutex portant sur la prorogation du contrat d'une année, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout acte afférent à ce dossier.

### **10/2 – Régularisation des Indemnités Horaires pour les Travaux Supplémentaires rémunérées**

En complément de la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020, le Conseil Municipal est appelé à approuver la régularisation des Indemnités pour les Heures Supplémentaires effectuées durant la période de 2008 à 2014, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

### **10/3 – Versement de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de la Covid-19**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de la prime exceptionnelle aux agents ayant été mobilisé pendant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de la Covid-19, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

### **10/4 – Formation des élus**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les orientations à suivre pour la mise en place du droit à la formation des élus, et à fixer les crédits associés, ainsi que de prendre acte de la transmission des articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au statut de l'élu.

### **10/5 – Déplacement des élus**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la liste des élus bénéficiant d'un remboursement au titre de leurs déplacements spéciaux.